

ASSOCIATION CANINE MAINE ANJOU

Affiliée à la Fédération Canine des Pays de Loire et à la Société Centrale Canine (reconnue d'utilité publique)

74 rue de la Tour d'Auvergne 72200 LA FLECHE – Tel : 06 07 36 34 25 Email : acma.secretariat@free.fr - Internet : www.asso-acma.com

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE



ANGERS

CACIB
de la FCI



CACS
de la SCC



Parc des Expositions d'Angers



DIMANCHE 24 MARS 2019

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : 11/03/2019 (Date de réception)

Jugement à Horaires / Entrée des chiens jusqu'à 11h00 / Halls couverts chauffés
Cages gratuites en nombre limité / Les meutes disposeront de cages nominatives

<p>Confirmation seule pour les chiens non exposés SAMEDI 23 MARS 2019 de 14h30 à 17h00 06.76.50.79.35 acma.secretariat@free.fr Imprimé sur www.asso-acma.com</p>	<p>RING D'HONNEUR Meilleurs Puppy, Baby, Vétéran, Meute, Paire, Couple Meilleurs de Groupes Jeunes et Adultes BEST IN SHOW JEUNE / ADULTE</p>	<p>SPECIALE Jeunes Présentateurs Les points comptent double pour la sélection du jeune qui représentera la France à la CRUFT (Angleterre) Engagement le jour de l'exposition</p>
---	---	---

Samedi 23 mars 2019 :

- Nationales d'Elevage : Boston, Carlin & Petit Belge - Cane Corso - Dogue Argentin - Spitz Allemand & Italien - Terre Neuve & Landseer
- Régionale d'Elevage : Dogue de Bordeaux

JURY PRESENTI

(Modifiable en fonction des engagements et en cas d'indisponibilité de dernière minute)

1^{er} GROUPE

Bergers Belge : Groenendaël, Laekenois, Malinois, Tervueren, Schipperke Michel GRIOL
Berger Allemand, Berger Blanc Suisse Michel MOTTET
Berger de Beauce Nadiège GRASSART PEYRAUBE
Berger Australien Fernand CHAGNARD
Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Shappendoes,
Welsh Corgi Pembroke et Cardigan, Bouvier Australien, Kelpie Australien Salvatore GIANNONE
Berger des Pyrénées, Chien de Berger Catalan, Berger de Brie, Berger de Picardie,
Bouvier des Flandres, Bouvier des Ardennes,
BERGER DE L'EST : Chien-Loup Tchecoslovaque, Berger Polonais de Podhale-Tatras,
Berger Polonais de Plaine Niziny, Berger Bergamasque, Puli, Pumi, Mudi, Komondor,
Kuvasz, Chien de Bergers Roumains, Tchouvatch, Chien de Berger Croate, Berger de
Russie Méridionale, Berger de la Maremme et des Abruzzes Christian KARCHER
Berger des Shetland, Colley, Bearded Collie, Bobtail,
Spéciale RACES DU CAMILA : Berger Portugais, Berger de Majorque, Border Collie,
et autres races du groupe Benoit THEVENON

2^e GROUPE

Dobermann, Dogue Allemand, Hovawart, Mâtin Napolitain, Shar Pei Serafino BUETI (Ita)
Spéciale Boxer Bernard KAFKA
Spéciale Schnauzer, Pinscher, Affenpinscher Richard CALLOC'H
Bulldog Anglais Danilo GIORGIO (Ita)
Mastiff, Bullmastiff, Saint Bernard, Dogue du Tibet Joëlle BARDET
Spéciale Cane Corso Jean-Jacques DUPAS
Spéciale Bouviers Suisse Aude MALHERBE
Spéciale Terre Neuve, Landseer Bernard POUVESLE
Spéciale Dogue de Bordeaux Malgorzata JUREK-ERENSKA (Pol)
Léonberg Jan COUNOTTE (Bel)
BERGER DE L'EST : Berger du Caucase, Berger d'Asie Centrale, Charplanina,
Berger du Karst, Chien de Bosnie-Herzégovine et de Croatie Christian KARCHER
Spéciale Dogue Argentin,
Spéciales races du CAMILA-NEA : Fila de San Miguel, Fila Brasileiro, Castro Laboreiro,
Dogue des Canaries, Dogue de Majorque, Serra da Estrela, Cimarron Uruguayen,
Mâtin Espagnol, Rafeiro de l'Alentejo, Tosa, Broholmer Mariano DI CHICCO (Ita)
Terrier Noir Russe Michel GAUVRIT
Rotweiler, Berger d'Anatolie, Chien de Montagne des Pyrénées,
Mâtin des Pyrénées, Chien de l'Atlas (Aidi),
et autres races du groupe Christiane LAFAY

3^e GROUPE

Terriers d'Ecosse : Skye Terrier, Scottish Terrier, Cairn Terrier,
Dandie Dinmont Terrier, West Highland White Terrier Richard CALLOC'H
Staffordshire Bull Terrier, Yorkshire Terrier Jean-Louis ESCOFFIER
Terrier Jack Russell, Révérend Russell Michel GRIOL
Fox Terriers, Staffordshire Terrier Américain, Bull Terrier Standard & Miniature,
Races du CFADTD : Airedale Terrier, Bedlington Terrier, Border Terrier, Lakeland Terrier, Manchester
Terrier, Norfolk et Norwich Terrier, Sealyham Terrier, Terriers Australiens, Japonais, Brésilien et Tchèque,
Terriers Irlandais, Terriers Anglais d'Agrément, Terrier Kerry Blue, Welsh Terrier
et autres races du groupe Michel GAUVRIT

4^e GROUPE

Teckels Mariano DI CHICCO (Ita)

5^e GROUPE

Spéciale Spitz Allemand toutes tailles, Spitz Italien Volpino Claude GRANGE
Spéciale Spitz Allemand toutes tailles, Spitz Italien Volpino Georg WALTHER (All)
Spéciale Akita Américain, Akita Inu, Hokkaido, Shiba Inu, Shikoku, Kai, Kishu, Spitz Japonais,
Chien & Berger Finnois de Laponie, Samoyède, Malamute de l'Alaska Françoise CIBOT
Eurasier Jean-Louis ESCOFFIER
Basenji, Podenco Canario, Ibicenco et Portugues, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna,
Chien Nu du Mexique & du Pérou György TESIC (Hon)
Spéciale Chow Chow, Husky de Sibérie, Chien de Canaan, Spitz Finlandais,
et autres races du Groupe Franco MANNATO

6^e GROUPE

Basset Hound Christiane LAFAY
Rhodesian Ridgeback Jean-Jacques DUPAS
Beagle, Beagle Harrier, Harrier, Basset Artésien Normand, Dalmatien, Basset, Griffon,
Grand et Petit Bleu de Gascogne, Basset & Griffon Fauve de Bretagne, Grand Griffon Vendéen,
Grand et Petit Basset Griffon Vendéen, Briquet Griffon Vendéen, Saint-Hubert
et autres races du groupe Jean-Pierre BOITARD

7^e GROUPE

Spéciale Braque Allemand Nadiège GRASSARD PEYRAUBE
Epagneul Breton, Epagneul Pont Audemer, Epagneul Bleu de Picardie, Epagneul Picard,
Korthal, Drahthaar, Langhaar, Petit et Grand Munsterlander, Braque de Weimar,
Braque Hongrois (Vizsla), Braque Italien, Spinone, Setter Anglais, Stichelhaar Lionel BLEMUS
Spéciale Braque d'Auvergne, Epagneul Français, Braque du Bourbonnais, Pointer,
Pudelpointer, Setter Gordon, Setter Irlandais,
et autres races du groupe Jean-Jacques DUPAS

8^e GROUPE

Retriever du Labrador, Flat Coated Retriever, Curly Coated Retriever,
Chesapeake Bay, Retriever de la Nouvelle Ecosse Christian JOUANCHICOT
Spéciale Cocker Spaniel Anglais & Américain, Clumber Spaniel, Field Spaniel,
Sussex Spaniel, English & Welsh Springer Spaniel, Irish Water Spaniel. Patricia BALLARDINI
Golden Retriever, Chien d'Eau Espagnol, Chien d'Eau Romagnol, Chien d'eau Portugais,
et autres races du groupe Jacques GOUBIE

9^e GROUPE

Spéciale Bichons Havanais, Maltais, Frisé, Bolonais, Petit Chien Lion,
Ratier de Prague, Epagneul Tibétain, Lhasa Apso, Terrier du Tibet, Shih Tzu Annie VEYRIER
Caniches Georg WALTHER (All)
Chien Chinois à crête nu et Houppette, Epagneul Japonais et Pékinois, Coton de Tuléar Vincent CABON
Chihuahua, Petits Chiens Russes Bruno NODALLI (Ita)
Spéciale Bouledogue Français Cassandre MATTERA
Cavalier King Charles, King Charles Christian JOUANCHICOT
Spéciale Carlin & Petits Belges Nemanja JOVANOVIC (Ser)
Spéciale Boston Terrier, Epagneul Nain Continental Papillon & Phalène,
et autres races du groupe Boris CHAPIRO

10^e GROUPE

Spéciale Petit Lévrier Italien, Spéciale Falapa : Lévrier Afghan et Saluki, Barzoï György TESIC (Hon)
Whippet, Galgo, Sloughi, Deerhound, Azawakh, Chart Polski Greyhound,
Irish Wolfhound, Magyar Agar Yves-Emmanuel VILANOVA

RACES NON RECONNUES PAR LA FCI

Berger Américain miniature Christian KARCHER
Spéciale CAMILA NEA Barbado de Tercera, Cao de Gado Transmontano Benoit THEVENON
Continental Bulldog Christiane LAFAY
Cursinu Franco MANNATO
Bruno Saint Hubert, Briquet de Provence, Epagneul St Usuge Jean-Jacques DUPAS
Chien Particulaire à Poil Frisé Vincent CABON

ENTREE INTERDITE AUX CHIENS NON INSCRITS AU CATALOGUE

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès au Parc des Expositions est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les Jugements commenceront à 9h00.

LOGEMENT : Des cages seront en nombre limité. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront pas quitter l'exposition avant 16h00 pour les chiens non classés ou avant 17h00 pour les chiens classés jusqu'au 4^{ème} excellent... Les autorisations de sortie ne seront accordées qu'entre 12 et 14h, après versement d'une caution de 50 €.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double "handling", c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés. Les engagements des chiens absents à l'exposition ne seront pas remboursés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés : - a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements, - b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition, - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation. **Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de l'engagement et resteront acquis à l'association, même si l'exposant ne peut se présenter.**

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour de jugement

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'Exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la clôture des inscriptions, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réservee exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'Exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 11/03/2019. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 à 6 mois

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois.

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VETERAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

VETERAN : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS ni du CACIB.

MEUTES - (Uniquement pour les races des groupes 3 - 4 - 6 soumises à épreuves de travail dans l'utilisation chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kainichen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place) Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ces chiens doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge et donc n'ont pas accès à la confirmation.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - L'Engagement, libellé à l'ordre de l'Association Canine Maine-Anjou (A.C.M.A), devra être adressé avec l'engagement, par chèque bancaire ou mandat postal.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 11 mars 2019

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens agressifs
 - ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront "classés" par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^{ème} Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagne pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel. La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I. bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

COUPE D'OREILLE : à compter du 1er juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit - accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc. - ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le numéro d'identification sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rotweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger.

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation

1^{er} Groupe	12 mois
sauf : Berger Allemand, de Brie, Bouvier des Flandres.....	15 mois
2^{ème} Groupe	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogue Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Matin Napolitain, Espagnol, Montagne et Matin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de montagne portugais, Rafeiro d'Alentejo, Castro Laboreiro, St Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Gd Bouvier suisse, Bouvier Bernois.....	15 mois
3^{ème} et 4^{ème} groupes	12 mois
5^{ème} groupe	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo portugais, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaud du Groenland.....	15 mois
6^{ème} groupe	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback.....	15 mois
7^{ème} groupe	12 mois
8^{ème} groupe	12 mois
sauf : Retrievers.....	15 mois
9^{ème} groupe	12 mois
sauf Epagneuls Pékinois et Japonais.....	10 mois
10^{ème} groupe	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien.....	12 mois

RECLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les Jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc... et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

DEMANDE D'ENGAGEMENT

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

DIMANCHE 24 MARS 2019 – ANGERS

Remplissez cette feuille et envoyez-la immédiatement au **Secrétariat de l'Association Canine Maine Anjou – La Noblerie 49000 ECOUFLANT**
 Tel : 06 76 50 79 35 – Email : acma.secretariat@free.fr – en joignant le montant de votre engagement par tous les moyens à votre convenance avec une enveloppe timbrée. Les mandats postaux devront nous être adressés avec l'engagement.

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 11 MARS 2019

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : N° LOF :
 (puce ou tatouage)

Nom du chien :

Race :

Variété : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Paroson/Jack Russel, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russel, Spitz, Teckels, Braque Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermann, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Pulli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Seguglos Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes
--	--	--	---	---

Né(e) le : / / Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père :

Nom de la Mère :

Producteur : M. Mme Mlle

propriétaire de la lice à la saillie

Propriétaire : M. Mme Mlle

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax : Email :

Classe	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>
d'engagement :	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>	Lot Affixe <input type="checkbox"/>	Lot Reprod. <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Confirmation avec expo <input type="checkbox"/>	

Pour les confirmations seules, utiliser l'imprimé spécifique à la séance du samedi 23 mars 2019 - voir site : www.asso-acma.com

DROITS D'ENTREE AU CONCOURS

	TARIF	SOMMES ADRESSEES
1 ^{er} chien (catalogue compris)	43 €	
2 ^{ème} et 3 ^{ème} chien (chacun)	38 €	
4 ^{ème} chien et suivants (par chien)	33 €	
Puppy / Baby / Vétéran (chacun)	25 €	
Chiens ne concourant pas : <u>ni jugé, ni confirmé</u>	20 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	90 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	
Lot d'Affixe / Lot de reproducteur	15 €	
Paire / Couple	15 €	
Carte accompagnateur	5 €	

Total global

ADHERENTS ACMA : Réduction 10 %

Sur le montant total de vos engagements – N ° Adhérent :

Reste à verser :

Par : Chèque libellé au nom de ACMA ou Virement (cf. IBAN)

Inscription de l'étranger : règlement par virement uniquement :

IBAN : FR76154890480008617360102 – **BIC SWIFT :** CMCIFR2A

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire. Engagement sur internet : <http://www.cedia.fr> – paiement sécurisé

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16h00 (si mon chien n'est pas classé) ou avant 17h00 (si mon chien est classé jusqu'au 4^{ème} excellent).

POUR LES ENGAGEMENTS

- En classe Champion, joindre obligatoirement la photocopie du titre (homologué avant la date de clôture des engagements)
- En classe Travail, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

Remplissez cette feuille (une par chien) et renvoyez-la au plus tôt à :

**Association Canine Maine-Anjou – Secrétariat
La Noblerie – 49000 ECOUFLANT**

JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la carte d'exposant.
- Le règlement par mandat ou chèque libellé à l'ordre de ACMA
- Une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Travail ou Champion
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour les chiens de 2^{ème} catégorie ou provenant de l'étranger.

N.B : Vous recevrez un accusé de réception

**Tout engagement non accompagné de son règlement
ou dont le règlement serait incomplet sera retourné.**

Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement des engagements de cette exposition dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'Association Canine Maine-Anjou de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

La présence de chiens non engagés à l'exposition est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

J'autorise l'ACMA à utiliser les photos prises lors de l'exposition.

Fait à le.....

Signature du propriétaire (obligatoire)

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

CLASSE TRAVAIL (Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 11/03/2019)

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'exposition et titulaires de l'attestation SCC ou FCI permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture officielle de l'exposition)

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - - soit un Brevet Campagne - - soit un Brevet Mondioring - - soit RCI 1 mention classée (I.P.O. 1) - - soit un Brevet Pistage français - - soit un Brevet de recherche utilitaire - - soit un Exc. en niveau 1 en Pistage FCI - - soit un test international de sauvetage
- soit Brevet sur Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{er} ou 2^e degré.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB.

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{ère} ou 2^e catégorie).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière :

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe

Lévriers : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION : Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 11/03/2019

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

EXTRAIT DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA FCI

CLASSE TRAVAIL : "pour inscrire un chien en Classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une photocopie du certificat FCI sur lequel seront confirmés – cette confirmation étant faite par l'association Canine Nationale du pays de résidence permanente du détenteur et/ou du propriétaire du chien – que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière".

CLASSE CHAMPION : "pour inscrire un chien en Classe Champion, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement".

- un titre de Champion International de la FCI
- un titre de Champion National (obtenu avec au moins deux récompenses dans un pays membre de la FCI)
- les titres de Champion National de pays non-membres de la FCI ne peuvent être acceptés.

CONFIRMATIONS SEULES – SAMEDI 23 MARS 2019 – A PARTIR DE 14h30

Pas de confirmations seules le Dimanche

Inscription possible sur le site <https://cedia.fr>

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le site www.asso-acma.com
ou faire une demande d'imprimé spécial, en joignant une enveloppe timbrée, libellée à votre nom, à :

ACMA – Secrétariat La Noblerie 49000 ECOUFLANT

Tél : 06 76 50 79 35 / acma.secretariat@free.fr

Vous recevrez quelques jours avant la séance de confirmation, un accusé de réception précisant les informations complémentaires.

ASSOCIATION CANINE MAINE ANJOU

EXPOSITIONS CANINES 2018 / 2019 / 2020

ANGERS – CACIB – 24 MARS 2019

SEGRE – CACS – 25 AOUT 2019

LE MANS – CACS – 17 NOVEMBRE 2019

ANGERS – CACIB – 22 MARS 2020

SEGRE - CACS – 29 AOUT 2020

LE MANS – CACS – 22 NOVEMBRE 2020

SEANCES DE CONFIRMATION 2018/2019

LE MANS - 17 NOVEMBRE 2018

LAVAL – 13 FEVRIER 2019

ANGERS – 23 MARS 2019

LE MANS - 19 JUIN 2019

SEGRE – 24 AOUT 2019

DISTRE / SAUMUR – 18 SEPTEMBRE 2019

LE MANS – 16 NOVEMBRE 2019

Consultez le site : www.asso-acma.com et rejoignez-nous sur facebook